

LE RÔLE DU PROFESSEUR DOCUMENTALISTE

Anca PORUMB

Universitatea Babes-Bolyai, Cluj-Napoca

Résumé: En Roumanie le métier de professeur documentaliste est récent. On en a parlé pour la première fois le 1er janvier 2005 quand le Ministère a annoncé qu'il y aurait dans le système d'enseignement un nouveau statut, celui de professeur documentaliste. En France, en une dizaine d'années, le professeur responsable d'un CDI est passé de la gestion de documents sur support papier à la gestion de documents multimédias dans un centre documentaire en partie virtuel. Il n'a plus le rôle de spécialiste qui transmet des techniques, mais il est le professeur qui forme les élèves à la recherche documentaire et à la maîtrise de l'information. Cette évolution est le résultat de la pression de l'évolution de la société, en particulier l'évolution des technologies de l'information et de la communication qui oblige à développer une culture de l'information. La question qui se pose est : Le professeur documentaliste est-il enseignant ou chef de projet en documentation ? et l'étude essayera de voir à quel point le CDI est le lieu où les élèves se donnent entièrement à l'autoformation.

Mots-clés: collaboration, autonomie, autodocumentation.

I. Pour une définition du CDI.

Centre de ressources multimédia à finalité pédagogique, le CDI est, dans le milieu scolaire, un espace pluriel. C'est le support de la formation des élèves à l'information assurée par le professeur documentaliste en liaison avec les autres enseignants (Définition élaborée par le groupe des professeurs documentalistes de l'Académie de Rouen.).

II. Le professeur documentaliste.

En une dizaine d'années, le professeur responsable d'un CDI est passé de la gestion de documents sur support papier à la gestion de documents multimédias dans un centre documentaire en partie virtuel. Il n'est plus le documentaliste bibliothécaire, mais le professeur documentaliste et il n'a plus le rôle de spécialiste qui transmet des techniques, mais il est le professeur qui forme les élèves à la recherche documentaire et à la maîtrise de l'information.

Cette évolution est le résultat de la pression de l'évolution de la société, en particulier l'évolution des technologies de l'information et de la communication qui oblige à développer une culture de l'information. Ainsi, de la sixième à la Terminale, le professeur documentaliste doit faire acquérir aux élèves un certain nombre de connaissances qui concernent les sciences de l'information et de la communication.

La question qui se pose est : Le professeur documentaliste est-il enseignant ou chef de projet en documentation ? Ou les deux à la fois ?

En Roumanie le métier de professeur documentaliste est récent. On en a parlé pour la première fois le 1er janvier 2005 quand le Ministère a annoncé qu'il y aurait dans le système d'enseignement un nouveau statut, celui de professeur documentaliste.

Il est l'enseignant qui a des missions pédagogiques, culturelles, de communication et de gestion. Mais les circulaires qui définissent la fonction du professeur documentaliste indiquent clairement que celle-ci est d'ordre essentiellement pédagogique. Le professeur doit se fixer comme objectifs principaux à amener les élèves à :

- connaître les ressources du CDI et les différents types de documents ;
- utiliser les instruments de recherche de l'information (dictionnaires, encyclopédies, index, fichiers informatisés,etc.) ;
- sélectionner les documents pertinents en fonction de l'objectif de recherche ;
- comprendre les informations d'un document ;
- résumer ces informations ;
- organiser les informations recueillies pour une communication finale.

La mission la plus difficile du professeur documentaliste est d'enseigner aux élèves comment reformuler et communiquer l'information et les savoirs. L'élève ne fait pas souvent la différence entre recevoir l'information telle quelle et exploiter cette information en vue d'une finalité. C'est pourquoi il est souhaitable que le professeur documentaliste se propose des objectifs différents dans un projet documentaire pour chaque niveau d'enseignement.

Le CDI est destiné surtout aux élèves de la 6e à la terminale et le professeur documentaliste s'établit alors un critère d'âge des élèves. Chaque classe a son spécifique du point de vue psycho-pédagogique, ce qui impose une certaine différence à faire.

Ex. 1. En 6e les élèves recourent au CDI pour répondre à une demande simple d'information suscitée par les professeurs disciplinaires.

2. En 5e les élèves acquièrent une méthodologie simple de recherche documentaire.

3. En 4e et 3e les élèves arrivent à mettre en oeuvre une démarche de recherche d'information et réaliser un dossier documentaire.

4. En seconde, en première et en terminale les élèves seront capables de mettre en oeuvre une demande de recherche individuelle pour mieux préparer le baccalauréat et l'entrée dans l'enseignement supérieur.

III. Partenariats dans le CDI.

A. Professeur documentaliste – élèves

L'élève dans le CDI est l'utilisateur et l'acteur responsable et le professeur documentaliste veillera à ce que ces rôles soient accomplis.

L'élève dans la situation de recherche d'information se trouve très souvent devant une tâche bien définie : la recherche à faire n'a pas une motivation personnelle, mais elle est la demande d'un enseignant qui est intéressé par la réponse obtenue. Alors l'élève ne voit dans l'information à chercher que la bonne réponse. Il sait que cette réponse se trouve quelque part dans les documents à consulter et le résultat de cette recherche n'aura ni originalité ni un rôle actif.

On constate aujourd'hui un changement dans la relation professeur-élève : le premier n'est plus celui qui transmet, mais le médiateur au milieu de l'information.

Pour l'enseignement roumain qui est encore tributaire au classique, le CDI sera le lieu où l'élève aura plus que jamais la possibilité de se débrouiller seul. Il sera un partenaire égal dans le processus d'apprentissage et de préparation des devoirs. Il devra s'habituer au nouveau système de chercher lui-même les informations nécessaires ayant comme guide le professeur documentaliste.

Certains élèves sont déjà les adeptes de la communication interactive et ce sont eux qui ont développé le même comportement dans la recherche d'informations. Le professeur documentaliste doit privilégier la communication directe pour permettre aux élèves d'entrer en contact avec leurs interlocuteurs. Le travail en équipe est la méthode clé à l'intérieur du CDI. Même s'il y a des utilisateurs qui préfèrent encore les ressources documentaires, le professeur documentaliste doit les diriger vers des stratégies différentes de celles classiques et nuisibles à la fois.

Une définition très belle à l'égard du rôle des élèves et du professeur documentaliste dans la recherche a été donnée par le groupe de formateurs de Rouen.

« Le niveau zéro de la recherche documentaire avec les technologies de l'information s'apparente à la pêche à la ligne, qui n'est productive que si l'on a prévu au départ un appât. Notre apprenti pêcheur ne peut en aucun cas rester passif devant la rivière en attendant que le poisson veuille bien sortir de l'eau pour atterrir sur la berge. » (Information et documentation en milieu scolaire, p. 31, www.savoirscdi.cndp.fr)

B. Professeur documentaliste - enseignants

Une tâche encore plus difficile du professeur documentaliste est la collaboration avec les autres enseignants de l'établissement scolaire. Le CDI est un centre pluridisciplinaire et cela ne veut pas dire que le coordonnateur remplace la présence active de ses collègues dans l'activité d'apprentissage. Il est important que les compétences mises en oeuvre dans l'enseignement général soient renforcées par un travail en commun lors d'activités de documentation. Il y a des activités modulaires qui appellent la participation de l'ensemble de l'équipe pédagogique dont le professeur documentaliste est un élément essentiel. C'est lui qui propose les sujets des activités dans de différents domaines et c'est toujours lui qui associe tous les professeurs avec leurs compétences spécifiques.

Le travail en équipe et les activités modulaires sont les objectifs principaux au CDI à partir de la sixième à la terminale, en insistant plus en terminale quand les élèves préparent leur bac. Les professeurs sont entraînés dans des partenariats privilégiés en vue de la réussite des examens.

Outre la collaboration ayant comme résultat la réussite des examens, la collaboration entre le professeur documentaliste et les autres professeurs peut prendre de nombreuses formes enrichissantes pour chaque discipline.

Un exemple est le partenariat avec les professeurs de lettres et de langues étrangères qui, dans le cadre des programmes, peut s'appuyer sur les points suivants :

- présentation des différents types de dictionnaires (édités en livre ou en cédérom) en vue d'un travail avec le dictionnaire où l'on remarque souvent une difficulté.
- éducation de l'esprit critique par la lecture de l'image.

- Participation aux concours de lecture, surtout pour les classes de langues étrangères, pour inciter les élèves à lire et à enrichir le vocabulaire.

Une collaboration privilégiée s'établit entre le professeur documentaliste et le professeur d'histoire-géographie. Un point fort est celui de doter le CDI des ressources didactiques et documentaires qui permettent aux élèves **d'acquérir une capacité d'autodocumentation**, notamment à l'aide des TIC ou en se servant des outils classiques tels les atlas, les dictionnaires, les encyclopédies.

J'ai utilisé à peine à la fin du chapitre le mot *autodocumentation* juste pour accentuer le rôle capital du professeur documentaliste dans le cadre du CDI : **initiation et formation des élèves à la recherche documentaire qui aboutissent à l'autonomie des élèves dans l'apprentissage.**

IV. L'espace CDI

A part la mission pédagogique, le professeur documentaliste est censé de gérer un espace multifonctionnel, un lieu de mise à disposition et de consultation de l'ensemble des documents sur tous types de supports. Le professeur tiendra compte de la diversité des supports qui implique la mise en place de techniques de présentation et de consultation, veillant à l'ergonomie générale.

L'espace dans le CDI est très bien partagé. Il y a **un espace documentaire pédagogique** qui complète la salle de formation. Il est équipé d'étagères et d'outils également présents dans la médiathèque éducative, mais sous la responsabilité du professeur documentaliste. Dans cette partie du CDI il y a aussi le bureau du professeur qui a le contrôle sur l'ensemble du centre de documentation. C'est le seul espace non-accessible aux utilisateurs.

L'espace médiathèque éducative est surtout ouvert, accueillant, confortable et permet d'offrir des postures de lecture détendues. C'est un espace pluriel qui contient des espaces pour le travail de groupe de six à huit élèves et l'espace vidéo pour la consultation des documents du CDI dans des conditions confortables pour un groupe de 15 élèves.

Au coeur de cet espace, le professeur documentaliste a la mission de favoriser l'approche des technologies nouvelles. L'introduction de l'ordinateur dans la vie courante, dans tous les secteurs, oblige l'enseignement d'assurer l'initiation des jeunes à **la recherche documentaire sur l'ordinateur**. L'espace audio-vidéothèque permettra aux élèves la consultation et l'étude dans le cadre d'un travail pédagogique avec un écran de télévision et une chaîne haute fidélité.

Voilà le rôle du professeur documentaliste dans le CDI : *promouvoir une recherche documentaire à l'aide de l'ordinateur, ayant comme objectif majeur l'autonomie des élèves dans l'étude.*

Bibliographie

www.didactic.ro
www.edu.ro
www.strategie-cdi.ro
www.savoirsedi.cndp.fr